

LETTRE DE RENTREE 2007 2008
EPS Académie de Lille.

L'Inspection Pédagogique Régionale L'Inspection Pédagogique Régionale voit sa composition renouvelée pour cette rentrée scolaire. M. Dominique Maillard quitte l'Académie de Lille pour rejoindre celle de Toulouse. Mme Gisèle Desmoutiez passe de l'Académie d'Amiens à celle de Lille. Nous informerons l'ensemble des enseignants des changements que nous serons amenés à opérer dans la répartition des secteurs d'inspection ainsi que dans celle des dossiers dont nous avons la responsabilité.

LES RECOMMANDATIONS GENERALES.

L'égalité des chances pour tous les élèves. L'égalité des chances pour tous les élèves doit constituer, en référence à la circulaire de rentrée du 18 janvier 2007, le fil rouge de l'enseignement. L'ensemble des équipes pédagogiques en EPS devra accroître l'efficacité des projets en renforçant la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en œuvre et leurs indicateurs. L'inspection sera attentive lors des réunions d'équipe à ce que ces projets soient écrits, circonscrits de manière claire et précise en référence à la circulaire de rentrée. Ce document prendra appui sur les derniers textes en vigueur. Il s'agira d'un document de référence pour la discipline.

La formalisation de l'enseignement. Nous souhaitons avoir accès à une formalisation récente et datée de l'enseignement à titre individuel (document de planification et de préparation de leçons, carnet de bord, fiche de suivi...) mais aussi à titre collectif (cahier de coordination, d'as, projet d'EPS actualisé et programmation des APSA). L'Inspection sera particulièrement attentive aux choix opérés en fonction du contexte d'enseignement et aux résultats obtenus. Les réunions de l'équipe EPS, véritables conseils d'enseignement, se tiendront régulièrement chaque trimestre et feront l'objet d'un compte rendu sous forme de relevé de décisions dans le cahier de coordination. Ce document rendra compte des pratiques professionnelles et constituera un lien fort entre l'équipe et le chef d'établissement. Il sera présenté spontanément lors des visites d'inspection.

L'EPS et le conseil pédagogique L'EPS doit être représentée au sein des conseils pédagogiques. Elle prendra toute sa place dans les décisions relatives aux expérimentations et mises en œuvre qui concernent les réformes majeures (socle commun, PPRE...).

Les inspections Le plan d'inspection tient compte de l'histoire et de la spécificité de notre Académie. Il vise à établir progressivement une équité dans les parcours de carrière professionnels de chacun. Les inspections prioritaires concernent les enseignants non notés, les enseignants en retard d'inspection ou connaissant une modification de leur statut. Les TZR sont invités à se faire connaître s'ils sont en poste pour une

durée suffisante. Une visite d'inspection pourra ainsi être envisagée. Les TZR n'ayant pas en charge un remplacement se verront confier par le chef de l'établissement de rattachement, des missions correspondant à leur temps de service, en appui de l'équipe EPS, dans le domaine du soutien (natation, classe difficile), du développement des pratiques physiques (accompagnement des pratiques d'AS), mais aussi dans les projets particuliers : dispositif ambition réussite, santé, enseignement adapté. Cette implication sera prise en compte lors des visites d'inspection.

Les examens

Voie générale et technologique :

Le travail commun des services du rectorat (DEC, SIAL et IPR eps) et la capacité d'adaptation des professeurs responsables en Lycée de la saisie a permis une transition réussie vers la remontée des notes par EPSNET. Au-delà de l'informatisation, l'ensemble des procédures de notation au baccalauréat mis en place depuis 4 ans permet à la commission académique d'harmonisation de prendre des décisions de plus en plus sereinement. Cette année, pour accompagner la recherche d'équité entre les garçons et les filles qui se met en place progressivement dans les établissements, une harmonisation académique des notes a été décidée. L'écart G/F maximum par épreuve a été ramené à 1,5pts. Les notes des filles ont donc été relevées dans sept épreuves (Bad Simple : +0,4 ; B Ball : +0,25 ; Haies : +1,1 ; H Ball : +0,31 ; Judo : +0,19 ; TT Simple : +0,4 ; V Ball : +0,62)

Les rapports de la commission nationale d'harmonisation (2003, 2004 et 2006) sont en ligne sur le site EDUSCOL (discipline d'enseignement ... EPS ... ressources et textes de référence ...). Leur lecture est indispensable pour comprendre les décisions prises dans l'Académie de Lille et prendre part lucidement aux évolutions disciplinaires.

Voie Professionnelle :

A l'issue de cette deuxième année de mise en œuvre des nouvelles modalités d'examen nous nous félicitons de la qualité du travail fourni par la grande majorité des enseignants. Néanmoins, les responsables de la commission d'harmonisation et de proposition de notes sont encore confrontés à des difficultés de traitement des données de quelques établissements qui ne tiennent pas compte des recommandations communiquées. Nous espérons pouvoir recourir à la saisie informatique par EPSNET pour la session 2008.

La formation continue

Près de 5000 journées stagiaires ont été assurées cette année. Les collègues de lycée restent encore cependant peu nombreux. Nous incitons les enseignants de collège à maintenir leur effort de formation en s'inscrivant aux actions du PAF. Un courrier en juin a été envoyé pour rappeler les modalités à suivre. La commission académique de suivi des actions de formation (C.A.S.A.F.) en EPS a défini en 2007 de nouvelles modalités d'organisation pour la préparation du concours de l'agrégation

interne. Celles-ci seront précisées sur le site de l'Académie. Cette commission mettra en place pour 2007/2008 un observatoire des pratiques professionnelles en partenariat avec les universités. Ceci devrait permettre de proposer des actions encore plus en prise avec la réalité professionnelle. La journée du 25^{ème} anniversaire a été une grande réussite du réseau FPC. Elle a réuni plus de 120 participants. Cette journée sera, à la demande de tous, pérennisée à la même période chaque année.

LES COLLEGES.

Le socle commun	Les projets d'EPS seront adaptés en tenant compte des sept compétences du « socle commun ». Nous avons déjà rencontré dans les établissements des actions pluridisciplinaires où l'EPS, de façon spécifique, tient toute sa place. Nous rappelons également que le B.O n°26 du 29 juin 2006 précise les modalités d'attribution du DNB. Seuls les résultats acquis en classe de troisième sont pris en compte pour son attribution. La note de service n° 87-331 du 19/10/87 reste par ailleurs en vigueur.
La note de vie scolaire	En référence au décret n°2006-533 la note trimestrielle de vie scolaire de la 6 ^{ème} à la classe de 3 ^{ème} fait de l'éducation aux respects des valeurs, des autres, du règlement, un enjeu majeur. L'activité des élèves au sein de l'Association sportive, par sa spécificité, doit contribuer très largement à cette éducation. Les enseignants d'EPS apporteront leur contribution à l'attribution de la note de vie scolaire. Le projet d' A.S devra être recentré sur cet objectif, notamment en accordant plus de place et de responsabilité aux élèves dans le fonctionnement de l'association.
L'EPS et le réseau ambition réussite	<p>La discipline s'est engagée dans l'appui aux collèges situés en RAR.</p> <ul style="list-style-type: none">- deux IA IPR EPS sont « IPR Relais » (CLG Louise Michel, Lille et CLG Langevin Wallon, Grenay)- sept professeurs d'eps seront professeurs référents en 2007-2008.- La formation engagée en 2006 pour 40 enseignants sur le thème de l'eps en éducation prioritaire se poursuivra cette année sur 2 fois 2 jours. Elle s'appuiera comme convenu sur une production attendue des stagiaires. <p>Rappel : « construire et expérimenter avant le prochain stage une forme de pratique. Celle-ci doit comporter une des visées éducatives proposées lors du stage couplée à une visée de transformation motrice clairement identifiée. Le rapport d'expérimentation comportera la présentation de la forme de pratique accompagnée des difficultés et des réussites rencontrées. »</p> <p>Cet engagement est en lien fort avec le projet académique « vive la règle » et les problématiques de formation développées par le réseau FPC EPS de l'Académie.</p>

LES SEGPA.

L'EPS est un enjeu important pour les élèves scolarisés en SEGPA. L'enseignement doit être élaboré en concertation avec l'équipe pédagogique de la SEGPA. Nous attirons l'attention sur la constitution des emplois du temps. L'inspection sera attentive à ce que les cours soient équitablement répartis entre tous les enseignants d'EPS. La responsabilité exclusive de cet enseignement ne peut être confiée à de jeunes enseignants sans expérience. Le CNDP a édité des documents d'accompagnement qui devraient être utiles aux équipes pour adapter l'enseignement en fonction de cette population scolaire. Leur intégration doit rester un objectif prioritaire circulaire n° 98-129 du 19/06/98 B.O du 28/06/98.

LES LYCEES.

Le lycée

Nous rappelons la nécessité d'élargir le nombre d'APSA proposées aux élèves. En filière générale plus de 500 candidats se présentent à l'examen ponctuel terminal en danse. Ceci montre que la CC3 est insuffisamment proposée. Nous insistons fortement pour qu'un état des lieux relatif aux attentes des élèves et particulièrement celles des filles, soit réalisé avant la constitution des ensembles. Par ailleurs le bachotage reste encore trop prégnant. Les enseignements doivent être pilotés par les programmes et non par les épreuves de l'examen. La classe de seconde est un moment de détermination. Il est important de permettre aux élèves de pouvoir vivre les expériences les plus variées possibles.

Au Collège comme au Lycée et de l'enseignement à l'évaluation c'est la notion de compétence qui doit guider votre action pédagogique.

LES DOSSIERS DE L'ACADEMIE

Activité physique et lutte contre la sédentarité

La mise en place des projets santé se poursuit dans l'Académie. Un stage regroupant 85 infirmières et professeurs d'EPS a eu lieu à la Faculté des Sciences du Sport et de l'EPS. Par ailleurs la journée organisée en partenariat avec la ligue régionale d'Athlétisme sur ce thème a regroupé plus de 550 participants. Ceci indique que chacun a pris la mesure de cet enjeu. Il est prioritaire d'intervenir en collège notamment en 6^{ème} car c'est à ce moment que le pic de surpoids s'installe. Toutes les informations relatives à ces actions seront disponibles sur le site EPS dès la rentrée 2007. Les actions de formation se poursuivront l'an prochain.

Les élèves à besoins particuliers

Le travail du groupe académique EPS relatif à la prise en charge des élèves à besoins particuliers s'est poursuivi. Ainsi les établissements qui souhaitent un accompagnement pour la mise en place d'un enseignement adapté de l'EPS peuvent faire la demande d'une formation d'initiative locale (FIL) auprès de la DAFOP. Les projets EPS de chaque établissement comprendront un volet relatif à l'accueil des élèves handicapés de façon à répondre aux orientations de la loi de février 2005.

La grande évasion

La campagne 2007 a concerné 24 collèges. Près de 600 élèves non nageurs de classes de CM2 ou de 6ème ont ainsi bénéficié d'un programme de rattrapage de 10 leçons, dans le cadre d'un apprentissage massé. Les résultats enregistrés sur les 16 sites accompagnés, sont extrêmement encourageants. 90 % des élèves familiarisés au milieu aquatique sont ainsi devenus nageurs. Que l'ensemble des intervenants soient ici félicités pour leur engagement ainsi récompensé, et que les formateurs académiques soient remerciés pour leur dévouement et leur expertise unanimement salués par leurs collègues. La campagne 2008 est déjà lancée; les établissements se déclarant « partants » pour vivre cette belle aventure professionnelle doivent se signaler auprès de Mr Preuvot Didier, IA-IPR EPS en charge du dossier.

La citoyenneté

« Vive la règle » :

Aider les élèves « difficiles » à renouer un rapport positif à la règle tout en développant leurs pouvoirs moteurs.

L'eps permet de confronter les élèves à des règles de différentes natures (règles du jeu, règles d'apprentissage, règles de groupe, règles de sécurité) de plus, la mise en jeu du corps dans toutes les situations pédagogiques fait apparaître de manière visible le rapport, parfois négatif, que les élèves entretiennent avec ces règles. Cette difficulté apparaît particulièrement dans les collèges situés en « éducation prioritaire ».

Le but de ce projet est actuellement de proposer aux enseignants des pistes pour concevoir et mettre en œuvre des démarches pédagogiques dont le cœur est constitué par des contenus « éducatifs » et des contenus « moteurs ». L'éducation n'est pas considérée comme une condition périphérique préalable à tout enseignement mais comme une composante présente dans les contenus au même titre que la motricité. C'est l'une des contributions de l'eps au socle commun et il est essentiel que chaque professeur et chaque équipe d'eps de collège mesure cet enjeu. En Lycée Professionnel, Général et Technologique, tout n'est pas acquis de ce point de vue et la composante méthodologique de l'enseignement garde toute son importance dans le cadre de la construction de l'autonomie des élèves.

Le Sport Scolaire

LE SPORT SCOLAIRE

La pratique d'activités physiques, artistiques et sportives au sein de l'association sportive constitue un prolongement important et indispensable de la formation de tous les élèves. Cette année, une augmentation sensible du nombre de licenciés a été constatée. Le dynamisme des AS de l'Académie de Lille est important et les manifestations, rencontres ne cessent d'augmenter en nombre et en qualité d'organisation. Ces enjeux restent à poursuivre en liaison avec le renforcement de la formation citoyenne. Pour cela une attention particulière sera portée sur la participation effective des élèves adhérents à l'AS et à la vie de celle-ci (organisation administrative, financière, pédagogique).

Le dispositif académique se stabilise. 10 fermetures de sections ont été prononcées aux motifs d'un nombre insuffisant d'élèves concernés ou d'un volume horaire d'entraînement trop faible. 10 nouvelles sections les remplacent. La commission académique en charge d'étudier les demandes d'ouverture des établissements souligne la qualité des dossiers présentés. Les conditions minimales à remplir pour se porter candidats sont de garantir :

- un fonctionnement s'appuyant sur des moyens pris dans la Dotation Horaire Globale, sans que l'enseignement obligatoire de l'EPS ne soit amputé
- un encadrement assuré par deux enseignants d'EPS de l'établissement présentant des compétences affirmées dans l'activité concernée
- l'accès à des équipements sportifs spécifiques
- la programmation des horaires d'entraînement pendant le temps scolaire

LA SCOLARISATION DES ATHLETES DE HAUT NIVEAU

Pour permettre aux athlètes de Haut niveau de l'académie inscrits sur liste de mener à bien leur double projet scolaire et sportif, une convention cadre est en préparation dans le prolongement de la circulaire interministérielle du 1° août 2006. Ainsi, les athlètes se verront progressivement proposés des modalités d'enseignement, d'évaluation et de certification de l'EPS adaptées.